

Conseil municipal

Séance spéciale du 9 juillet 2007

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 9^e jour de juillet 2007, à 19h30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Christiane Marcoux et Michelle Power, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Robert Cantin, Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Michel Gauthier, Jean Lamoureux, Philippe Lasnier, Stéphane Legrand et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.

Monsieur le conseiller Germain Poissant, est absent

Madame Michelle Hébert, directrice générale adjointe, est présente.

Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19h35.

| |
|-----------------------------|
| <u>ORDRE DU JOUR</u> |
|-----------------------------|

9 juillet 2007

No 2007-07-0527

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que l'ordre du jour de la présente séance spéciale soit adopté tel que soumis et préadressé à tous les membres du Conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 6 juillet 2007 et signifié dans les délais prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Aucune question n'est posée au Conseil municipal.

RÈGLEMENTS

No 2007-07-0528

Adoption du règlement n° 0668

CONSIDÉRANT que le 3 juillet 2007, une copie du projet de règlement n° 0668 a été remise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gauthier

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0668 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0668 et intitulé « Règlement concernant le paiement d'honoraires professionnels et autorisant l'acquisition du lot 3 604 534 et une partie du lot 3 421 516 du cadastre du Québec pour la construction d'un terminus d'autobus, l'aménagement d'un stationnement incitatif et de tronçons de pistes cyclables, décrétant ainsi une dépense

9 juillet 2007

n'excédant pas 2 273 000 \$ et un emprunt à cette fin », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2007-07-0529

Adoption du règlement n° 0687

CONSIDÉRANT que le 3 juillet 2007, une copie du projet de règlement n° 0687 a été remise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0687 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0687 et intitulé « Règlement relatif au marché public de la Place du Marché et abrogeant les règlements n^{os} 1939, 2478, 2617, 2776 et 0280 », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2007-07-0530

Adoption du règlement n° 0710

CONSIDÉRANT que le 3 juillet 2007, une copie du projet de règlement n° 0710 a été remise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0710 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0710 et intitulé « Règlement autorisant

9 juillet 2007

des travaux de réaménagement de l'intersection des rues Moreau et Bernier incluant l'installation de nouveaux feux de circulation, décrétant une dépense n'excédant pas 846 000 \$ et un emprunt à cette fin », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

No 2007-07-0531

Adoption du règlement n° 0715

CONSIDÉRANT que le 3 juillet 2007, une copie du projet de règlement n° 0715 a été remise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0715 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0715 et intitulé « Règlement autorisant la réalisation d'un tronçon du réseau de pistes cyclables dans le secteur formé par les rues Bernier, Moreau et le boulevard Omer-Marcil, décrétant une dépense n'excédant par 245 000 \$ et un emprunt à cette fin », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

No 2007-07-0532

Adoption du règlement n° 0716

CONSIDÉRANT que le 3 juillet 2007, une copie du projet de règlement n° 0716 a été remise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0716 et renoncent à sa lecture.

9 juillet 2007

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0716 et intitulé « Règlement autorisant l'exécution de travaux de réfection et d'amélioration des infrastructures municipales dans la section de la rue Saint-Louis, située entre le boulevard du Séminaire Nord et la rue Grégoire et pour le prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures de rues pour le site « Singer », décrétant une dépense n'excédant pas 4 374 000 \$ et un emprunt à cette fin », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Aucune question n'est posée au Conseil municipal.

-- -- --

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- Messieurs les conseillers Philippe Lasnier et Gaétan Gagnon mentionnent que le kiosque du parc Honoré-Mercier sera réparé le 18 juillet prochain.
- Madame la conseillère Christiane Marcoux souhaite de bonnes vacances à toute la population.

-- -- --

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2007-07-0533

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gauthier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 juillet 2007

- - - -

La séance se lève à 19h40

Greffier

Maire
